

Le dogme du gel du point d'indice se fissure ! le 17 mars ... Engouffrons-nous dans la brèche !



Depuis 2017 : blocage salarial et mise en concurrence

- 2017-2022 : regel de la valeur du point d'indice
- Dès 2017, report d'un an des mesures de carrière du protocole PPCR qui revalorisait les grilles,
- Dès 2017, rétablissement d'une mesure punitive et injuste : la journée de carence
- Imposition de la 2de HSA, dont le montant est inférieur de 20% à la 1ère ... dont la rémunération est elle-même inférieure à celle de l'heure ordinaire dès le 5e échelon !
- Sous-rémunération de l'ensemble des HS (profs/CPE/AED/PsYEN)
- Dans l'éducation prioritaire, introduction en février 2022 d'une prime "modulable" pour mettre en concurrence les équipes et les établissements, alors même que les AED et AESH sont exclu.e.s de l'indemnité REP ! Un début de rémunération à la "performance"
- Retard inacceptable dans la régularisation de l'avancement !

En mars 2022, la situation est intenable !

- Perte de pouvoir d'achat pour toutes et tous, aggravée par la reprise de l'inflation.
- Un professeur certifié, CPE ou Psy-ÉN commence aujourd'hui à moins de 1,2 Smic contre plus de 2 Smic au début des années 1980. Conséquence : les collègues en début de carrière sont éligibles à la prime d'activité.
- Difficulté à recruter tant l'attractivité de nos carrières s'érode.
- Développement des indemnités, inégalitaires entre les personnels, inégalitaires entre les femmes et les hommes, et qui ne comptent pas pour la retraite.
- Fonte du pouvoir d'achat des collègues retraité.e.s, parce que leurs pensions ne sont pas revalorisées pour faire face à l'inflation.

Avec le Snes et la FSU ... Négociations immédiates !

POUR LA FSU, c'est MINIMUM 3% d'augmentation TOUT DE SUITE

avant un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies au moins depuis 2017.

- POUR une revalorisation générale des grilles et des carrières, maintenant ! Cela passe par une attribution immédiate de 70 points d'indice et l'ouverture sans délai d'une négociation pour revaloriser les carrières et permettre des déroulements sans obstacle pour garantir leur attractivité.
- POUR le retour de l'indexation de l'évolution des traitements sur celle des prix
- POUR la fin du temps partiel imposé, l'accès au statut pour les AESH
- POUR la résorption de tous les facteurs d'inégalités salariales et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes : l'égalité, c'est maintenant !

Mobilisation unitaire et interprofessionnelle Toutes et tous en grève et dans les manifestations !

Lille
14h30,
Porte de
Paris

Arras
13h,
Place de
la Gare

Valenciennes
10h,
Place
d'Armes

Dunkerque
14h30
Place de la Gare

Boulogne
9h30,
Bourse du
travail

Cambrai
10h